

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE

Nombre de membres
du Conseil Communautaire
Titulaires : 67
Membres présents : 54
- dont suppléé : 4
Membres représentés : 6
Votants : 60
Date de la convocation
22 mai 2026
Secrétaire de séance :
Mme Sergine MENARD

L'An DEUX MILLE VINGT SIX, le vingt-huit mai à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement, s'est réuni à la salle des fêtes d'ESCLAINVILLERS sous la présidence de M. CHANTRELLE Brice, Président

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames PATRICE-BOURDELLE Christine, CATHELY-WANTIEZ Catherine, MARCEL Marie-Hélène, DOUNIOL Alice, MONCOND'HUY Laëtitia, MANDI Emmanuelle, MENARD Sergine, ATTAGNANT Anne, CHANOINE Martine, DUHAMEL Dominique *suppléante de CAVILLON Sandra*, HALL Marina, LOIN Catherine, DELFORGE Cécile, RIDEAU Coralie, BOUCHER Sylvaine, DEMORSY Roselyne

Messieurs DURAND Pierre, LECOINTE Jean-Noël, DAINE Vinent, CAPELLE Hubert, BOUCHER Michel, VAN OOTEGHEM Jean- Michel, GAWLIK Jérémy, LAVOINE Nicolas, LAVALLARD Thierry, CHAVERON Emmanuel *Suppléant de M. WALLET Joël*, DELEPLACE Arnaud, CHARPENTIER Alain, LEVASSEUR Roger, CARON Hubert, VION Nicolas, HAVET Sébastien, VERONT Fabrice, BATICLE Nicolas, DUTILLEUX Olivier, JUBERT Patrick, BERTHE Pascal, FERNANDES Rémi *Suppléant de BOONE Odile*, OLEON Jean-Jacques, LESCUREUX André, DAMAY Jean-Michel, CHANTRELLE Brice, HEYMAN Christophe, MOURIER Francis, DUBOIS Michaël, HECTOR Nicolas, MALTERRE Nicolas, GALISSON Frédéric, MIANNE Michel, LEROY Jean-Maurice, WABLE Vincent, SZYROKI Jacky, ORZEKOWSKA Francis *Suppléant de MAROTTE Philippe*, BENONY Miguel

● Disposaient d'un pouvoir :

M.DAINE Vinent de Mme DOUAY Sonia, M. CHANTRELLE Brice de M. de CAFFARELLI Christian, M. JUBERT Patrick de Mme BERTOUX Julia, M. BENONY Miguel de Mme BLIN Marie-Annick, Mme BOUCHER Sylvaine de M. SY Loïc, M. LEROY Jean-Maurice de M.VAN DE VELDE Michel

● Absent(e)s et / ou Excusé(e)s :

Mmes DOUAY Sonia, BERTOUX Julia, BOONE Odile, BLIN Marie-Annick, CAVILLON Sandra, Mrs DELANAUD Stéphane, LECONTE Yves-Robert, Franck TEN, BOQUET Cédric, VIOLETTE Paul, SY Loïc, BIECKENS Jean-Louis, VAN DE VELDE Michel, MAROTTE Philippe, CLEMENT Dominique

OBJET : TAUX DE PROMOTION D'AVANCEMENT DE GRADE

Rapport de Olivier Dutilleux, Vice-Président en charge de l'Administration Générale

Conformément aux articles L522-23 et suivants du Code général de la fonction publique, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Social Territorial, le taux de promotion permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

Vu la délibération en date du 18 mars 2021 fixant les taux de promotion d'avancement de grade à pour l'ensemble des grades,

Vu l'intégration de nouveaux agents relevant de la filière sportive, animation et du cadre d'emploi des infirmiers en soins généraux,

Vu l'avis du Comité Social territorial en date du 13 Mai 2026

Considérant que l'état des effectifs de la collectivité met en évidence une répartition des agents par catégorie statutaire de 75 % en catégorie C, 16 % en catégorie B et 9 % en catégorie A

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade.

Dans l'hypothèse où par l'effet du pourcentage déterminé le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus n'est pas un nombre entier, il est proposé de retenir l'entier supérieur.

**Après en avoir délibéré à l'unanimité (Pour : 59 Abstention : 1 ORZEKOWSKA Francis),
le Conseil Communautaire :**

- Décide de fixer le ou les taux de promotion suivants pour la procédure d'avancement dans la collectivité à compter du 1^{er} Janvier 2027, comme suit :

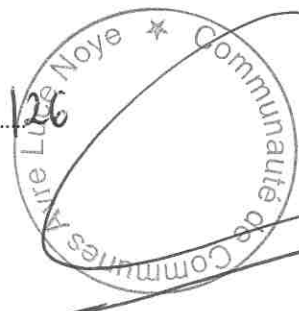
CADRE D'EMPLOIS	GRADE D'AVANCEMENT	TAUX FIXE
FILIERE ADMINISTRATIVE		
Adjoints administratifs	adjoint administ. princ. 2 ^{ème} classe	80%
	adjoint administ. princ. 1 ^{ère} classe	80%
Rédacteurs	rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	50%
	rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	50%
Attachés	attaché principal	30%
	attaché hors classe	30%
FILIERE TECHNIQUE		
Adjoints techniques	adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	80%
	adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	80%
Agents de maîtrise	agent de maîtrise principal	50%
Techniciens	technicien principal de 2 ^{ème} classe	50%
	technicien principal de 1 ^{ère} classe	50%
Ingénieurs	ingénieur principal	30%
	ingénieur en chef de classe normale	30%
Ingénieurs	ingénieur en chef de classe exceptionnelle	30%
FILIERE MEDICO-SOCIALE		
ATSEM	ATSEM principal 2 ^{ème} classe	80%
	ATSEM principal 1 ^{ère} classe	80%
Agents sociaux	agent social principal 2 ^{ème} classe	80%
	agent social principal 1 ^{ère} classe	80%
Auxiliaires de puériculture	auxiliaire de puériculture de classe supérieure	50%
Educateurs de Jeunes Enfants	Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	30%
Assistants socio-éducatifs	assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	30%
Puéricultrices	puéricultrice de classe hors classe	30%
Infirmiers	infirmier de classe supérieure	30%
Infirmiers en soins généraux	infirmier en soins généraux hors classe	30%
FILIERE SPORTIVE		
Opérateurs des Activités Physiques et Sportives	opérateur qualifié des APS	80%
	opérateur principal des APS	80%
Educateurs des Activités Physiques et Sportives	éducateur des APS principal de 2 ^{ème} classe	50%
	éducateur des APS principal de 1 ^{ère} classe	50%
Conseillers des Activités Physiques et Sportives	conseiller principal des APS 2 ^{ème} classe	30%
	conseiller principal des APS 1 ^{ère} classe	30%
FILIERE ANIMATION		
Adjoints d'animation	adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	30%
	adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	30%
Animateurs	animateur principal de 2 ^{ème} classe	50%
	animateur principal de 1 ^{ère} classe	50%

- Autorise le Président, le 1^{er} Vice-Président et le Vice-Président en charge de l'Administration Générale à signer tous documents et actes relatifs à cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le 01/06/2026

Affiché le 02/06/2026



Fait et délibéré, le 28 mai 2026
à Esclainvillers

Le Président,

Brice CHANTRELLE